

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15 SEP. 2017	15 SEP. 2017	2017-2706 -

1. Intitulé du projet

RESTRUCTURATION DE SERRES VERRE MARAÎCHÈRES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA LA BALISÉE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

OLIVON Vincent, co-gérant

RCS / SIRET

4 9 3 | 1 8 7 | 7 6 9 | 0 0 0 | 1 0

Forme juridique

Société civile

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39	Démontage / reconstruction, d'une surface totale de 3 ha IOTA 2.1.50

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCEA La Balisée souhaite restructurer ses 3 ha de serres verres (construites en 1985 pour 2ha et 1991) en reconstruisant, après démolition, au même emplacement des serres verres. Le projet est lié à la vétusté des serres. Il s'agira d'un ensemble de chapelles rattachées les unes aux autres, composées d'une ossature métallique en acier galvanisé et de panneaux en verres. Le projet se situe sur la commune de Basse Goulaine, lieu-dit Les Vallées près du chemin de Nantes à St Julien de Concelles.

L'ensemble sera composé de 41 chapelles de 184,5 m de long maximum. Toutes auront une largeur de 4.5m et une hauteur de 7,3m au chéneau et 8.00m au faitage. L'ensemble aura une surface d'environ 29100 m²

Cette structure sera exclusivement destinée à la culture maraîchère.

Les eaux de pluies seront rejetées dans un bassin de rétention (bassin existant) sans modifications.

4.2 Objectifs du projet

Modernisation du parc de serres de l'exploitation avec pour objectif la réduction de la consommation énergétique pour le chauffage par unité produite, la réduction de la pénibilité au travail et élévation du potentiel économique :

- économie d'énergie : -40% par kg produit en comparaison à une serre récente. (l'exploitation est certifiée ISO 50001 ce qui a permis de déterminer cet écart) ; les serres seront mieux isolées et seront équipées d'un système innovant pour le contrôle climatique réduisant en particulier le besoin en chauffage pour la déshumidification et un recyclage de l'air chaud dans les strates supérieures (normalement perdu par convection dans des serres anciennes)
 - nouvelle serre plus lumineuse donc plus d'activité photosynthétique des plantes permettant un accroissement des rendements
 - le projet permettra, par un meilleur contrôle du climat, la poursuite du développement du biocontrôle pour une diminution des produits phytosanitaires dans un objectif zéro, pour une gamme de légumes garantis sans résidus de pesticides.
 - économie d'eau : récupération des eaux de drainage d'arrosage plus efficace.
- La mise en place d'éclairage est envisagée. Cela permettra d'augmenter la période de production, en particulier sur la gamme sans résidus. Si l'éclairage est mis en place, des écrans d'occultation seront installés afin de limiter au maximum les impacts. Ce projet associé à la nouvelle serre permettrait de pérenniser l'emploi : moins de saisonniers et plus d'emploi permanent.
- réduction de l'encombrement de l'espace de travail et élargissement des zones de circulation dans les serres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux devraient s'étaler de juin à décembre 2019 et seront réalisés en une seule phase.

Les travaux consisteront en :

- Démontage des serres existantes (les matériaux : acier, alu, verre et béton vont en filière de recyclage)
- Reprofilage du terrain (ni déblais, ni remblais)
- Fondations puis implantation et scellement des poteaux de structures
- Montage des structures métalliques
- Couverture par vitrage (verre sécurité)
- Mise en place des évacuations des eaux pluviales (gouttières, collecteurs, raccordement bassin)
- Installation des équipements intérieurs

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Culture maraîchère : légumes sous serre chauffée

- avec irrigation en circuit "fermé" (sans rejet dans le milieu naturel des eaux de drainage d'irrigation qui sont récupérées, grâce à la culture sur gouttières suspendues, puis recyclées). Irrigation sans nouveau prélèvement : récupération des eaux pluviales, de condensation sur le vitrage intérieur et des eaux de drainage.
- et pratique de la Lutte Biologique Intégrée permettant une forte limitation des produits phytosanitaires (le site participe au programme national DEPHY ECOPHYTO - zéro intrant pesticides)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0), en cours de réalisation.

Étude de l'incidence au titre de "Natura 2000"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'assiette (surface parcelle cadastrale concernée) :	4.2 ha
Surface d'emprise au sol de la serres :	3 ha
Hauteur au faîtage :	8.00 m
Hauteur au chéneau :	7.30 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

3 rue des vallées
Chemin de Nantes à St Julien de C.
44115 BASSE GOULAINÉ

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 27 ' 45 " W Lat. 47 ° 13 ' 37 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Les serres à démolir ont été construites en 1985 et en 1991.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention est en cours d'élaboration sur le territoire de Nantes métropole.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Loire Amont approuvé le 12 mars 2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection rapproché du champ captant d'eau potable de Basse Goulaine. Arrêté du 9 juillet 2002, art 5.1.1, le règlement demande le recyclage en totalité des eaux d'irrigation : le système est déjà en place depuis 2002/2003.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 concernés sont La Loire et Le marais de Goulaine La Loire : environ 500 m Le Marais de Goulaine : environ 2 kms et le canal de Goulaine : environ 700 m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Irrigation des cultures. Le site est déjà irrigué. Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels. L'alimentation en eau brute pour l'irrigation (10000m3/ha/an) est assurée, pour partie, par l'eau de pluie (potentiel de 7500 m3/ha/an) et par le réseau d'eau (non potable) dit "des maraîchers" géré par l'association syndicale des maraîchers nantais de la Divatte.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nivellement sans remblais ni déblais (planéité déjà existante)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont occupés par des serres . Ils ne présentent donc pas d'intérêt écologique particulier. Les haies en limite de parcelle sont conservées (bordure RN249 et fond de parcelle).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles ont une vocation agricole et conservent cette vocation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est en zone de sismicité modérée (zone 3). Risque d'inondation en cas de rupture de la digue de la Divatte. (Un audit a été réalisé en 2011 par SOGREAH permettant la prise en compte du risque et des modalités d'évacuation)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera accessible pour les engins agricoles, les véhicules de l'entreprise et les camions d'expédition des marchandises comme actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ces nuisances seront temporaires, les périodes de fonctionnement s'échelonneront en journée. Impact lié aux engins agricoles, mais cet aspect est préexistant, l'impact ne sera pas amplifié. Nuisances sonores provenant principalement de la RN249

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux (terrassment) pourra engendrer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les serres pourraient être éclairées. Dans ce cas elles seront équipées d'écrans d'occultations sur toutes les parois.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>CO2 a partir de la chaufferie. Les serres sont actuellement chauffées par une chaudière à condensation et par cogénération. Le CO2 émis par la chaudière gaz est redirigé et valorisé en serre pour une consommation par les plantes. Incidence positive du projet : meilleure isolation des serres : écran thermique qui permettra des économies d'énergies.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux pluviales : les rejets concernent le ruissellement sur les serres. Un dossier loi sur l'eau est en cours de réalisation. Les eaux pluviales seront tamponnées dans une bassin de stockage et rétention, avant rejet de l'excédent dans le milieu naturel.</p> <p>Eaux de drainage d'irrigation : totalement collectées pour être réutilisées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La culture sera hors-sol ce qui permet une collecte de la totalité des eaux de drainage de l'irrigation des cultures puis un recyclage dans le circuit d'irrigation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier produira des déchets non dangereux. Les déchets seront évacués suivant leur classement. Le béton des serres existantes sera concassé ; l'aluminium, l'acier et le verre seront recyclés par des filières adaptées.</p> <p>En exploitation : déchets verts orientés vers des plateformes de compostage ; paillage plastique collectés pour recyclage ; substrat de culture collectés par Tourbières de France pour recyclage</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification de l'activité de maraîchage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

1° Le choix a été fait de privilégier la modernisation du parc de serres pour retrouver du potentiel économique, plutôt que d'étendre le site sur des prairies à proximité.

2° Mesures techniques mises en place dans le projet :

- évitement de pollution : recyclage total des eaux de drainage de l'irrigation fertilisante : toutes ces eaux sont canalisées puis filtrées et désinfectées (méthode UV sans produits chimiques) avant d'être réincorporées dans notre réseau d'irrigation.
- réduction des pesticides : poursuite du développement de stratégies de Biocontrôle pour un objectif zéro résidus phytosanitaires (insectes auxiliaires, méthodes alternatives aux pesticides, pollinisation naturelle, filets anti-insectes) .
- Amélioration efficacité énergétique : a) La structure de la serre permettra d'installer jusqu'à deux écrans thermiques qui se déploient au dessus des cultures dès que les températures extérieures sont basses (<10°C). Un écran apporte une économie de chauffage de 35% ; deux écrans, minimum 70%. Pour compléter cela, les parois de bardage seront constituées de panneaux isolants : polycarbonate alvéolaire translucide épais et panneaux isolants polyuréthane b) La serre sera dotée de brasseurs d'air spécifiques permettant de gérer l'excès d'hygrométrie naturelle produite par les plantes (facteur favorable aux maladies) sans chauffer pour l'évacuer par convection : de l'air extérieur, plus sec, est pulsé dans la serre pour prendre la place de l'air humide de la serre ; cette humidité condense sur les parois de verre et est récupérée pour l'irrigation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à restructurer des serres et revaloriser un espace déjà occupé par une activité de maraîchage sous serres tout en intégrant de nouvelles techniques permettant en particulier une meilleure efficacité énergétique, de moderniser le recyclage des eaux de drainage et de mettre les cultures dans des conditions favorables à un objectif de zéro résidus dans nos légumes. Au vu des usages actuels du site, la nature et l'usage du sol reste inchangé, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale, le dossier d'incidences au titre de la loi sur l'eau décrira et répondra de façon adéquate et proportionnelle à l'impact du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BASSE GOULAINÉ

le, 14/09/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

